

Charte de la Plateforme pour l'Achat responsable en Alsace

Finalité et objectifs de la plateforme

- **Promouvoir** auprès des particuliers, des collectivités et des entreprises, **les acteurs responsables** : producteurs de biens et de services régionaux contribuant fortement à la préservation de l'environnement, au maintien de la cohésion sociale, de la participation citoyenne, au développement de l'économie sociale et solidaire ainsi qu'à l'équité dans les relations marchandes au plan local comme au plan international.
- **Développer les synergies et collaborations** entre les parties prenantes de la plateforme pour l'achat responsable en Alsace.
- Assurer une **information accessible, sincère et détaillée**, permettant d'éclairer les consommateurs et acheteurs professionnels dans leurs choix.
- **Assurer ou renforcer la visibilité** des acteurs régionaux présentant par leurs produits/biens/services et leurs processus de fabrication des plus-values équitables, sociales, solidaires et/ou environnementales fortes.
- **Développer l'accès à l'offre** de produits, biens et services responsables de la région pour les particuliers, les collectivités et les entreprises.

Comité de pilotage

- AJA – Coopérative de tourisme
- Alsace Active
- ARIENA
- Chambre de Consommation d'Alsace (CCA)
- Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire – Alsace (CRESS-Alsace)
- Collectif pour la promotion du commerce équitable en Alsace (COLECOSOL)
- Cooproduction
- IDEESOL
- ECO-Conseil
- Organisation Professionnelle de l'Agriculture Biologique en Alsace (OPABA)
- Union Régionale des Structures d'Insertion par l'Économie d'Alsace (URSIEA)

Rôle et fonction

La plateforme pour l'achat responsable en Alsace est un collectif d'acteurs qui se donne, notamment, pour objectif de créer un portail Internet pour l'achat responsable. Son comité de pilotage a les missions suivantes :

Assurer une réflexion sur les orientations de la plateforme

- Élaborer et modifier la charte de la plateforme.
- Participer à la définition du fonctionnement global de la plateforme.
- Valider la politique de communication et d'animation du portail Internet.
- Élaborer la charte d'engagement des producteurs.

Décider du référencement des acteurs par la plateforme

- Définir les critères d'accès à la plateforme.
- Contribuer au processus de sélection et de référencement des acteurs.
- Autoriser / exclure les fournisseurs et producteurs de biens, de produits et de services.
- Saisir le gestionnaire du site en cas de non-respect de la charte de la plateforme par un acteur.

Critères d'accès au portail Internet

La structure doit :

- Avoir un établissement en Alsace, ou un point de vente ou distribuer ses produits ou services sur le territoire.
- Développer activement la commercialisation de produits/biens/services présentant au moins une des plus-values suivantes : équitable, sociale, solidaire ou environnementale en Alsace.

Plus-value équitable

- Produits/biens/services issus d'organisations affiliées à des réseaux reconnus du commerce équitable : Exemples : Artisans du monde, COLECOSOL, produits certifiés par les labels Bio-équitable, Ecocert-Equitable, Max Havelaar, Minga.

Plus-value sociale

- Produits/biens/services développés selon un mode de gouvernance démocratique donnant primauté aux personnes sur le capital. Exemples : associations, sociétés coopératives ouvrières de production, sociétés coopératives d'intérêt collectif, mutuelles, membres de la CRESS Alsace.
- Produits/biens/services développés en impliquant les usagers dans la gouvernance de l'entreprise. Exemples : crèches parentales, association pour le covoiturage, coopératives de consommateurs.

Plus-value solidaire

- Produits/biens/services contribuant à l'insertion de personnes en difficulté ou exclues du marché du travail. Exemples : biens/services issus de chantiers ou d'entreprises d'insertion, des structures membres de l'URSIAE, d'entreprises adaptées, ou d'établissements et services d'aide par le travail pour de personnes handicapées.

Plus-value environnementale

- Produits/biens/services respectueux de l'environnement et/ou avec un moindre impact sur l'environnement. Exemples : Produits issus de l'agriculture biologique, de l'agriculture biodynamique développés par les producteurs membres de l'OPABA, certifiés par les labels AB, Nature et Progrès, Bio cohérence, Demeter.

La structure ne doit pas :

- Développer une activité dont les produits/biens/services entrent en contradiction avec les principes et valeurs défendues par la plateforme pour l'Achat responsable en Alsace.
- Être un magasin d'enseigne de la grande distribution, à l'exception des coopératives de consommateurs.
- Produire ou distribuer des produits étiquetés OGM ou dont le processus de production utilise des produits étiquetés OGM, conformément à la réglementation en cours.

Après avoir pris connaissance de la Charte ci-dessus, je soussigné/e _____

demande que les produits/biens/services de la structure _____

dont je suis responsable, soient présentés sur le site internet Zig-et-Zag.info.

Je m'engage à :

- Transmettre les informations concernant ma structure, et les biens et services produits, afin qu'elles puissent alimenter la fiche qui lui est consacrée sur le site Internet *Zig-et-Zag.info* - pour des achats responsables en Alsace.

- Informer la Chambre de Consommation d'Alsace de tout changement nécessitant des modifications de ma fiche de présentation sur le site, ou qui remettrait en cause la présentation de ma structure sur le site Internet *Zig-et-Zag.info* – pour des achats responsables en Alsace.

Date, signature, tampon de la structure